

## Grille tarifaire des stationnements contrôlés au CISSS de Lanaudière

Conformément à la directive ministérielle, le CISSS de Lanaudière s'est doté d'une politique sur la gestion des stationnements.

<b>Usagers/Visiteurs</b> <b>Grille de tarification des stationnement contrôlés du CISSS de Lanaudière effective le 1<sup>er</sup> avril 2026</b>		
<b>Installations</b>	<b>Durée</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2026</b>
<b>Secteur sud</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôpital Pierre-Le Gardeur (HPLG)</li> <li>• Pavillon Desrosiers Langlois</li> <li>• Centre multiservices de santé et de services sociaux (CMSSS) Claude-David</li> <li>• Centre d'hébergement de Repentigny</li> <li>• CLSC Lamater de Terrebonne</li> </ul>	Moins de 2 h	<b>Gratuit</b>
	De 2 h à 3 h 59	6,75 \$
	Plus de 4 h (max. 24 heures)	11,50 \$
	Hebdomadaire	52,25 \$
	Mensuel	104,50 \$
<b>Secteur nord</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre hospitalier De Lanaudière (CHDL)</li> </ul>	Moins de 2 h	<b>Gratuit</b>
	De 2 h à 3 h 59	4,50 \$
	Plus de 4 h (max. 24 heures)	8,00 \$
	Hebdomadaire	34,75 \$
	Mensuel	69,75 \$

Une réduction de 50 % sur le prix hebdomadaire ou mensuel pour l'accès aux stationnements est disponible pour les usagers qui doivent se présenter au minimum 10 fois par mois pour y recevoir des soins. Afin de se prévaloir de ce tarif réduit, l'utilisateur doit faire la demande à un membre de l'équipe de l'unité où il reçoit ses soins. Un formulaire sera rempli et signé et l'utilisateur pourra se présenter à la sécurité pour obtenir le billet de stationnement hebdomadaire ou mensuel.

À titre informatif, voici les locaux des services de sécurité :

- Du Centre hospitalier De Lanaudière, local SB-E-02
- De l'Hôpital Pierre-Le Gardeur, local B1-010